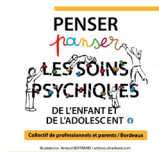


# LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Monsieur le Président de la République,

Vous êtes intervenu dans l'émission « Les défis de la France » diffusée sur TF1 le mardi 13 mai 2025. Vous avez échangé et répondu aux questions de la journaliste Salomé Saqué au sujet de la santé mentale. Ayant suivi avec attention votre intervention, nous sommes très surpris d'y avoir entendu un certain nombre de contre-vérités et d'éléments formellement inexacts, loin de la réalité du terrain.

**Vous avez dit**, face aux chiffres très importants de la détresse psychique de la population à l'heure actuelle, que la crise du Covid et les réseaux sociaux en étaient les causes principales. Vous ignorez ici l'ensemble des alertes en la matière publiées bien en amont du Covid. Ce qui se produit en ce moment est la conséquence d'une absence de politiques publiques structurées autour de la santé mentale au cours des dix dernières années. Le phénomène actuel était donc prévisible et la mise en place ou le renforcement de structures publiques efficaces aurait pu éviter la situation présente.

**Vous avez dit** : « Pendant des décennies, on n'a pas formé assez de psychiatres. » C'est un fait certain, mais vous avez choisi d'utiliser cet argument de manière systématique pour répondre aux critiques sans vous interroger sur les causes. La psychiatrie est connue pour être le parent pauvre de la médecine, souffrant d'un manque de moyens constant, de conditions de travail en institution de plus en plus difficiles et d'un manque de reconnaissance. De plus, si les psychiatres jouent un rôle important dans le soin psychique, les psychologues formés en sciences humaines et sociales aussi, chacun travaillant dans une complémentarité au service des patients.

**Vous avez dit** : « Il n'y a pas du tout une culture de coopération » entre les psychologues et les psychiatres. Vous avez ajouté qu'« elle est encore défaillante », passant sous silence le travail réalisé dans l'ensemble des services de psychiatrie publique depuis la mise en place de la sectorisation en 1960. Elle consacrait le travail pluriprofessionnel associant psychologues, psychiatres, psychomotricien(e)s, ergothérapeutes, orthophonistes, infirmier(e)s, éducateurs/trices, etc. Vous ignorez également le travail de partenariat entre les psychologues et les psychiatres en libéral. Vous semblez sous-entendre ici que les psychologues travaillent dans leur tour d'ivoire, loin des équipes et des autres professionnels alors que c'est tout le contraire ! Un communiqué commun a même été produit en janvier, montrant notre capacité à coopérer ensemble y compris dans les revendications que nous défendons. Preuve en est également cette lettre ouverte.

**Vous avez dit** qu'avant le dispositif Mon soutien psy les consultations n'étaient pas remboursées. Ce n'est pas exact. Les consultations sont toujours prises en charge par la Sécurité Sociale à 100% dans l'ensemble des services publics au sein des CMP. L'État n'ayant pas suffisamment investi d'argent public dans ces structures, elles se sont progressivement retrouvées moins efficaces et maintenant exsangues. L'argent public qui aurait pu et dû leur être dédié a ainsi été fléché

vers un dispositif de remboursement en libéral qui réunit une opposition de près de 85% des psychologues.

**Vous avez dit** que les psychologues n'intégraient pas le dispositif Mon soutien psy car ils gagnaient mieux leur vie en libéral. C'est tout à fait faux. La profession de psychologue est une de celles qui est le moins bien rémunérée en libéral, du fait que les consultations durent entre 45 minutes et 1 heure 15. Si les psychologues refusent d'intégrer le dispositif Mon soutien psy, ce n'est pas pour des raisons financières, c'est parce que le dispositif est inadapté, comme cela a été souligné dans les nombreux communiqués de différentes organisations.

**Vous avez dit** que les psychiatres travaillaient principalement dans les services de psychiatrie et n'étaient pas nombreux en libéral. C'est également inexact. Ils sont nombreux à travailler en libéral, et pour certains à avoir quitté les services publics au regard des conditions de travail et de l'absence de moyens depuis des années.

**Vous avez dit** : « Les CMP, c'est ce qu'il faut développer, ils font un travail remarquable sur le territoire. » Les politiques publiques successives ont pourtant largement participé au détricotage du maillage territorial en les privant des moyens pour fonctionner correctement, ce qui augmente les délais d'attente, situation inacceptable et éloignée de la bientraitance. Les CMP et les CMPP sont pourtant essentiels pour la mise en place de soins psychiques au plus près du public dans chaque territoire. Il en est de même pour d'autres établissements dans le champ du médico-social : CAMSP, IME, SESSAD, DITEP, ESAT, MAS etc.

**Vous n'avez pas dit** que l'urgence était de construire **une véritable politique publique** autour des soins psychiques avec un volet pour les services publics et un volet pour le libéral. C'est pourtant ce qu'il est urgemment nécessaire de faire et ce que nous avons collectivement soutenu dans le communiqué « Soins psychiques pour tous » publié au cours du mois de janvier dernier.

**Vous n'avez pas dit** que **l'absence de vision politique** autour de la santé mentale des enfants et adolescents comme des adultes a des conséquences dramatiques sur la situation psychique de la population. En mettant en place des mesurettes qui ne sont pas à la hauteur des enjeux, ce sont de très nombreuses personnes qui n'auront pas accès aux soins, chronicisant ainsi leurs difficultés.

**Vous n'avez pas dit** que la santé mentale, déclarée Grande Cause Nationale pour 2025, impliquait une véritable écoute des acteurs de terrain. Cela explique clairement pourquoi les différents dispositifs que vous avez mis en place ne fonctionnent pas : **c'est tout simplement parce qu'ils ne partent pas du terrain** et de l'expérience des professionnels que nous sommes.

Vous avez tenté d'accentuer la différence entre les psychologues et les psychiatres, de les renvoyer dos à dos pour ne pas aborder les vrais problèmes. **C'est au contraire rassemblés et unis ensemble que nous vous écrivons cette lettre ouverte aujourd'hui pour vous dire notre désaccord profond.**

Vous avez engagé votre parole au cours de cette émission. Nous attendons un signal fort de votre part. **L'absence d'un tel signal serait incompréhensible pour l'ensemble de la population en souffrance, les psychologues, les psychiatres et tous les autres professionnels du soin psychique.**

Devant la gravité de la situation et dans le cadre de la Grande Cause Nationale de la Santé Mentale, **nous, psychologues et psychiatres, demandons à ce que vous receviez l'ensemble des signataires de cette lettre.**

Liste des signataires de cette lettre ouverte :

**Syndicat National des Psychologues (SNP)** – Florent SIMON

**Association des Psychiatres Infanto-juvéniles du secteur sanitaire et médico-social (API)** – Christophe LIBERT

**Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé – Syndicat National des Psychiatres Privés (AFPEP-SNPP)** – Elie WINTER

**Association des Psychologues Freudiens (APF)** – Hélène GIRARD

**Convergence des Psychologues en Lutte (CPL)** – Albert CICCONE

**Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN)** – Elsa HERVO

**Fédération des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (FDCMPP)** – Amandine BUFFIERE

**Fédération Française de Psychiatrie (FFP)** – Michel JURUS

**Institut Contemporain de l'Enfance (ICE)** – Bernard GOLSE

**Mouvement des psychologues cliniciens et des psychologues psychothérapeutes M3P** – Lionel CAMALET

**Penser Panser les soins psychiques de l'enfant et de l'adolescent** – Fleur CAIX

**Pôle Psycho (psychologues exerçant à France Travail)** – Sylvie DUJARDIN

**Réseau d'Intervenants en Accueil Familial d'Enfants à dimension Thérapeutique (RIAFET)** – Martin PAVELKA

**Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées (SFPEADA)** – Bruno FALISSARD

**Syndicat des Psychiatres Français (SPF)** – Maurice BENSOUSSAN

**Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)** – Charles-Olivier PONS